

M. & M^{me} Propre à l'honneur

TUBIZE

41 citoyens ont été mis à l'honneur pour leurs actions en faveur de la propreté de la cité du Betchard.

Samedi dernier, "M. & M^{me} Propre" ont été mis à l'honneur par les autorités communales de la cité du Betchard. Il s'agit en fait de ces citoyens qui contribuent à améliorer la propreté de la Ville.

Ce projet, mis en place en 2013 à l'initiative de l'échevin des Travaux, Michel Picausa, se veut peu coûteux, responsabilisant, citoyen et efficace. "C'est un réel plaisir de voir autant de citoyens s'investir pour leur quartier et leur Ville", soulignent les autorités communales tubiziennes.

Depuis le lancement du projet, le nombre de volon-

taires ne cesse d'augmenter et le week-end dernier, ce sont 41 d'entre eux qui ont été mis à l'honneur afin de les remercier pour les actions qu'ils ont menées.

C'était aussi l'occasion d'accueillir 23 nouveaux volontaires. Chacun d'entre eux a reçu des sacs-poubelle à usage personnel, un sac en jute à l'effigie de la Ville, cinq sacs réutilisables pour les fruits et légumes ainsi qu'un diplôme signé par les autorités communales.

Une action qui est bien évidemment ouverte à tous les Tubiziens car chaque citoyen qui désire s'investir dans le nettoyage de son quartier est



➤ C'était aussi l'occasion d'accueillir 23 nouveaux volontaires. © BRYs

invité à signer une convention avec la Ville.

La Ville, quant à elle, met à disposition le matériel nécessaire (gants, sacs-poubelle, pince, badge du projet et un gilet de sécurité) et assure le

volontaire en responsabilité civile et dégâts corporels.

Le citoyen, quant à lui, s'engage à entretenir une zone déterminée selon ses disponibilités. Pour finir, la Ville coordonne également

le ramassage des déchets et le constat de dépôts sauvages.

Une belle action citoyenne peu coûteuse et tellement efficace et importante.

J.Br.

BVI.BE au Business Park Jaurdinia : c'est ok !

MONT-SAINT-GUIBERT

Ce parc d'affaires offrira des espaces de plus de 40 000 m².

BVI.BE, spécialiste de l'immobilier pour PME et entreprises, a reçu une réponse positive pour le permis de bâtir du projet Jaurdinia à Mont-Saint-Guibert. Le début des travaux de construction est prévu dès avril !

"Le projet contribuera positivement à la création d'em-

ploi : ce parc d'affaires de plus de 40 000 m² offrira des espaces adéquats pour un large éventail d'entreprises. Le site mixte comprend 43 unités PME, ainsi que deux immeubles de bureaux et cinq bâtiments modulables, dont deux entrepôts logistiques de 10 mètres de haut et trois entrepôts de 8 mètres de haut", indique Bram



➤ BVI.BE confirme que les acheteurs potentiels de 55% des unités PME se sont déjà déclarés. © DR

Smets

BVI.BE confirme que les acheteurs potentiels de 55% des unités PME se sont déjà déclarés, comme c'est aussi le cas pour 40% des surfaces logistiques.

La mise en location des bureaux sera prochainement initiée. "Leur localisation à cet endroit idéal d'un point de vue stratégique et commercial augure d'importantes opportunités pour des investisseurs."

Le site dispose de tous les atouts pour accueillir et encourager l'innovation, la durabilité ainsi que les services d'aide aux entreprises. "BVI.BE s'engage à développer des espaces agréables pour les entreprises avec donc une approche résolument tournée vers le futur. Installées dans un écrin de verdure, les entreprises y travailleront dans la sérénité, ce qui leur permettra de se concentrer sur leur cœur de métier. Les espaces de travail individuels, ainsi que les espaces verts extérieurs collectifs permettent de créer une ambiance aussi agréable que positive. En clair : le parc Jaurdinia est un véritable paradis pour entreprendre."

Saul

Commune de Grez-Doiceau

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est Monsieur Michel MERTENS Oude Waversebaan, 17 à 3040 Sint-Agatha-Rode. Le terrain concerné est situé Val du Puits et Rue des Corbeaux à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 04 C 226 B. Le projet est de type: Construction de 8 habitations avec zones de croisement et trottoirs, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes:

1. Articles D. IV. 41, alinéa 4 et R. IV. 40-1, §1er, 7: Modification de voirie communale (zones de croisement et trottoirs) (Décret relatif à la voirie communale du 06/02/2014);
2. Article R. IV. 40-2: la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;
3. Article D. IV. 40 : Implantation non conforme au Guide Régional d'Urbanisme: implantation en carré formant une cour intérieure.

L'enquête publique est réalisée en vertu de ces articles du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Service Urbanisme, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU :

- ▶ les jours ouvrables de 09h à 12h, sauf les jeudis;
- ▶ le samedi de 09h à 12h;
- ▶ une permanence se tiendra le samedi 11/01/2020, de 9h à 12h.

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, téléphone : 010/84.83.58, mail : urbanisme@grez-doiceau.be.

L'enquête publique est ouverte le 23/12/2019 et clôturée le 31/01/2020. Enquête interrompue du 24/12 au 01/01/2020. Fermeture des guichets les 25 et 26/12/2019 et les 01 et 02/01/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- ▶ par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU;
- ▶ par télécopie au numéro 010/84.83.59;
- ▶ par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;
- ▶ remises au service Urbanisme de l'Administration communale.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 2019/7769/BH Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31/01/2020 à 12h à l'Administration communale, service Urbanisme.

Le Directeur général
Y. STORMME

Le Bourgmestre
A. CLABOTS